



# Charte nationale des chantiers de bénévoles

## Introduction

Le chantier de bénévoles répond à un double objectif :

- ✓ Permettre la réalisation, dans le cadre d'une démarche bénévole et volontaire, d'un travail concret, utile à la collectivité, valorisant et formateur, et qui favorise la prise de responsabilités.
- ✓ Offrir l'opportunité, en particulier à des jeunes d'horizons variés, de vivre une expérience originale de vie collective.

Le chantier de bénévoles s'inscrit à la fois dans une dynamique d'éducation populaire (éducation non formelle), de développement local et de développement durable. Lieu de brassage à la fois culturel et social, de niveau national ou international, il permet une expérience de la vie et de l'action collectives où se pratiquent le dialogue et la démocratie participative et où s'apprennent l'autonomie, la solidarité et la citoyenneté.

Il peut concerner des domaines aussi divers que la restauration, l'animation et la mise en valeur du patrimoine bâti (protégé ou non), l'entretien et la préservation des espaces naturels, la réhabilitation d'habitats, l'aménagement de petits équipements socio-éducatifs, sportifs.

C'est un lieu privilégié de rencontres interculturelles voire internationales.

Parce qu'il est ouvert à un large public d'âges, d'origines sociales ou culturelles très différents, il constitue un moment fort d'intégration et de brassage social.

Le chantier de bénévoles est un séjour collectif. Les participants sont hébergés et prennent part, de façon concrète, à la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général. Par ailleurs, ils participent aux tâches quotidiennes inhérentes à la vie collective et découvrent le milieu local dans lequel s'inscrit le projet. Ainsi, le chantier constitue pour chaque participant une occasion d'action, de découverte, de formation, ... très éloignée de tout projet consumériste ou occupationnel.

Le chantier s'inscrit dans une dynamique partenariale, dans laquelle peuvent intervenir des citoyens, des collectivités locales ou territoriales, des services de l'Etat, des associations ou des acteurs du secteur privé.

Par leur action, les participants se forment aux pratiques mises en œuvre. Le chantier de bénévoles contribue ainsi à l'engagement des jeunes en matière de développement local et d'aménagement du territoire, dans une démarche citoyenne.

## L'encadrement, l'organisation et la sécurité

L'association organisatrice de chantiers de bénévoles prend soin de se doter d'une équipe d'encadrement dont l'expérience et les compétences techniques et pédagogiques répondent à l'objet particulier du chantier ou qui ont suivi des formations reconnues dans le secteur considéré.

Elle met en œuvre des actions de formation pour permettre à ses membres l'acquisition des

compétences nécessaires pour devenir animateurs et/ou directeurs de chantiers.

Elle désigne pour chacun de ses chantiers une personne majeure pour en assurer la direction.

Elle est tenue de souscrire l'ensemble des contrats d'assurances nécessaires pour couvrir sa propre « responsabilité civile » et pour assurer les bénévoles pour les dommages qu'ils pourraient subir ou causer pendant leur séjour.

Elle est également extrêmement vigilante concernant la question de la sécurité des activités techniques proposées aux bénévoles pendant le chantier : elle se doit de respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de protection.

Afin d'atteindre ses objectifs tant techniques que pédagogiques, le chantier de bénévoles ne peut se dérouler que pour une durée significative permettant l'organisation d'une vie collective autour de temps partagés d'activités, de repos, de repas, d'hébergement et d'intégration dans le milieu local. Par ailleurs, la durée quotidienne d'activités de chantier doit tenir compte en particulier des conditions climatiques et de l'âge des participants (en moyenne 4 à 5 heures par jour pour des adolescents et 6 à 7 heures par jour pour des adultes).

Les types d'hébergements peuvent prendre des formes diverses : campements sous toile, en dur. Ils doivent en tout état de cause répondre aux normes d'hygiène et de sécurité requises pour chacun des modes d'hébergement.

## **L'accueil de mineurs**

Les chantiers de bénévoles sont parfois organisés pour des bénévoles mineurs.

Le public accueilli peut être, soit composé exclusivement de jeunes mineurs, soit, en raison de l'intérêt pédagogique que cela peut présenter, composé à la fois de mineurs et de majeurs.

Dans tous les cas, ces chantiers visent les mêmes objectifs que l'ensemble des chantiers de bénévoles. Pour les associations organisatrices, il s'agit de donner aux plus jeunes le goût de l'action bénévole, l'intérêt pour un projet associatif ou la possibilité d'intégrer un parcours conjuguant volontariat, mobilité mais aussi apprentissage technique et sensibilisation à des questions environnementales, patrimoniales ou sociales.

Lorsque le chantier de bénévoles accueillant des mineurs est soumis à l'obligation de déclaration, l'association organisatrice est tenue d'appliquer la législation en vigueur en matière d'accueil collectif de mineurs hors du domicile parental et en particulier :

- ✓ à organiser l'accueil de manière à permettre aux filles et aux garçons de dormir dans des lieux séparés ;
- ✓ à prévoir l'hébergement de l'équipe d'encadrement à proximité de l'hébergement des mineurs et garantir ainsi à ces derniers les meilleures conditions de sécurité.

Pour l'encadrement des mineurs, l'association organisatrice de chantiers de bénévoles à recours soit à des animateurs et directeurs titulaires d'un diplôme, titre ou certificat de qualification figurant sur la liste prévue aux articles R. 227-12 et R. 227-14 du code de l'action sociale et des familles, soit à des personnes dont l'expérience et les compétences techniques et pédagogiques répondent à l'objet particulier du chantier ou qui ont suivi des formations reconnues dans le secteur considéré.

De plus, elle s'engage à ce que l'effectif d'encadrement ne puisse être inférieur à deux personnes et à ce que le taux d'encadrement soit de un animateur pour au plus dix mineurs accueillis



## ADHÉSION A LA CHARTE DES CHANTIERS DE BÉNÉVOLES

Après avoir pris connaissance des principes érigés dans la charte

des chantiers de bénévoles,

je soussigné M. ....,

en qualité de .....

de l'association - de la commune de (rayer la mention inutile)

.....

adhère à la charte susnommée.

Fait à.....

Le .....

Cachet de la structure

Signature

En adhérant à la charte des chantiers de bénévoles, l'organisateur peut déclarer son chantier en séjour spécifique lors de sa déclaration d'accueil collectif de mineurs avec hébergement.